

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

SARAH IMY BAT RIVKA Z"l	13 IYAR - 18 MAI.
EMILE BEN ESTHER Z"l	13 IYAR - 18 MAI.
COHEN GEORGES ELIEZER Z"l	16 IYAR - 21 MAI.
SOL BAT RAHEL Z"l	17 IYAR - 22 MAI.
ZRIHEN FREHA Z"l	19 IYAR - 24 MAI.

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: La communauté

SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: 1- Mmes Claudine et Annie Cohen pour la nahala de son époux et père Georges Eliezer Cohen Z"l.
2- Mmes Georgette Perez et Marie Perez Cohen pour la nahala de leurs frères Émile ben Esther Z"l.
3- Mme Georgette Chriqui pour la nahala de sa tante Sarah Imy bat Rivka Z"l

KOLLEL HEKHAL SHALOM

DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"l ET À LA MÉMOIRE DE YAACOV SALTIEL Z"l

BS"D, Vous êtes tous invités

chaque matin du **Lundi au Jeudi de 9h00 à 10h00**

Cours de Hok L'Israël avec petit déjeuner

Nouveau Cours le Dimanche Conférence - Étude avec projection par Rav Michael Ederly: 9:30 Aussi on vous attend chaque soir du Lundi au Jeudi Chaque soir du Lundi au Jeudi de 20:15 à 21:15 Cours de Torah pour tous les niveaux Cours par Charles Abikhzer Mardi et Mercredi (KABALLA) à 20:15

Aphorismes de nos sages

29. Il est écrit : « Lorsque tu verras l'âne de ton ennemi qui plie sous sa charge, et tu tendras à t'abstenir de l'aider, tu devras néanmoins l'aider. » (Exode 23, 5) Le Baal Chem Tov appliqua cette instruction au corps, à la personne matérielle (*hamor*, « âne », signifie aussi « matérialité »). Au départ, dit la Torah, tu pourrais considérer ton corps comme ton ennemi, s'opposant aux buts de l'âme, pliant sous la « charge » des mitsvot. Tu pourrais en venir à lutter contre ton corps par des privations et des mortifications. C'est là que la Torah dit : tu dois aider « l'ennemi » de ton âme. Purifiez le corps, raffinez-le, ne le brisez pas.

INFORMATION: www.hekhalshalom.com

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Synagogue - Kollél - Mikvé - Salle des fêtes
825 Grattton, Ville Saint-Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707

ÉVÉNEMENTS HÉKHAL SHALOM

Zekhotam Yaguén Aléinou, Amen
Venez Tous Nombreux

Rabbin Ronen A. Abitbol,
 le Président M. Armand Ohana, et
 la Communauté Sépharade
 Hékhhal Shalom
 vous invitent à la Hilloula
 des Saints Vénérés

Rabbi Shimon Bar Yohai Z"l et
 Rabbi Meir Baal Hanes Z"l

Dédiée à
 la mémoire de nos chers membres fondateurs
 M. Armand Aflela Z"l et M. Elie Amar Z"l

qui aura lieu le
 Mercredi 22 Mai 2019 - 17 Iyar 5779 à 18h
 Super Royal - Orchestre
 P.A.F. 338.00
 Pour réservations: 514 747-4530
 Communauté s Sépharade Hékhhal Shalom
 825 rue Grattton, Ville Saint Laurent, Québec

Cependant, si l'officiant est le seul Cohen présent, et qu'il est sûr de pouvoir continuer la répétition là où il l'avait interrompue sans se troubler, il récitera la bénédiction des Cohanim. Il procédera alors comme suit: il se déplace légèrement à «Rétsé», poursuit la répétition jusqu'à «Oulekha naé léhodote», puis monte sur l'estrade pour réciter la bénédiction, qu'un tiers lui dictera. S'il est difficile à l'officiant de monter sur l'estrade, il pourra réciter la bénédiction des Cohanim depuis sa place, devant la Teva.

8. Celui qui a fait un rêve et ne sait pas s'il est bon ou mauvais, ou ne s'en rappelle plus, se tient face aux Cohanim lors de la bénédiction pontificale et dit: «Ribbono chél ôlame etc.» (Maître du monde! Je suis à Toi et mes rêves t'appartiennent. J'ai fait un songe et j'en ignore la nature etc.), cette prière se trouve dans le Siddour. En s'efforçant de terminer ce passage au moment où les Cohanim concluent leur bénédiction par « Chalom », afin que le Amen des fidèles couvre aussi sa supplique.

Design et Graphisme: Roland Harari

T: (514) 591-2761, E: teknovar@videotron.ca

Ce Bulletin hebdomadaire est dédié à la mémoire de

mes chers parents Ovadia ben Merav Z"l Harari et

Liliane Leah bat Rachel Cohen Z"l



CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE
DE NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL. 6 No.04

CHABBAT 18 MAI 2019 - 13 IYAR 5779



PARACHA ÉMOR

Allumage des bougies
du Chabbat: 20:02
Sortie du Chabbat: 21:15



Horaire des Offices - 2019 - 5779

Vendredi 17 MAI 2019 - 12 IYAR - 5779

Minha suivie d'Arvit: 19:00 **LE SOIR OMER 28**

CHABBAT 18 MAI 2019 - 13 IYAR 5779

Chahrit: 8:15

Cour du Rabbin Ronen A. Abitbol 18:15

Mincha: 19:30 Séouda Chélichite suivie d'arvit

LE SOIR OMER 29

Dimanche 19 MAI 2019 - 14 IYAR 5779

Chahrit: 7:00 - 8:00

Minha suivie d'Arvit: 19:30

LE SOIR OMER 30

Lundi 20 au Jeudi 23 MAI 2019 - 5779

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 7:45

Minha suivie d'Arvit: 19:30

Jeudi 23 MAI 2019 - 18 IYAR: **LAG BA'OMER**

Vendredi 24 MAI 2019 - 19 IYAR - 5779

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 7:45

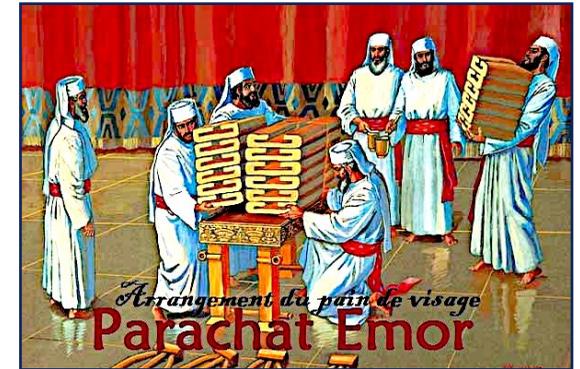
Minha suivie d'Arvit: 19:00

Allumage des bougies: 20:10

LE SOIR OMER 35



PARACHA ÉMOR



Les Représentants d'Hachem

«Dis au Kohanim, fils de Aharon, tu leur diras, pour une âme, il ne se rendra pas impur dans ses peuples... » (Vayikra 21, 1)

Le début de la paracha de cette semaine énumère les différentes interdictions aux Kohanim. Celles concernant l'impureté par contact; celles concernant les unions; enfin celles concernant des défauts physiques.

1- interdiction de se rendre impur au contact d'un mort sauf pour sept proches: mère, père, fils, fille, frère, sœur vierge.

2- Interdiction de prendre pour femme, une prostituée, une divorcée, ou convertie.

3- Interdiction à un infirme de servir au Temple: aveugle, boiteux, défiguré ou déformé, pied ou bras fracturé, bossu, rachitique, atteint d'ophtalmie, de dartres ou de plaies purulentes, ou encore eunuque.

◆ Le Kohen doit s'écarter de l'impureté des cadavres (sauf ceux de ses très proches), et faire attention aux interdits relatifs aux unions des prêtres, c'est parce qu'il incarne la sainteté, et ces interdictions font partie de sa sanctification, dont la Torah a parlé dans la paracha Kedochim de la semaine dernière.

◆ Concernant les défauts physiques, nos Sages expliquent, que les représentants d'Hachem doivent être «Beaux» Physiquement et Spirituellement.

« Dis au Kohanim...tu leur diras... » (Vayikra 21, 1)

Rachi nous enseigne de la Guémara Yevamot (114a) : que cette répétition vient nous enseigner d'Avertir les Adultes de faire attention au Mineures.

«Emor et véamarta»: Parles et dis, efforce-toi d'étudier la Torah et ensuite dis à ton fils d'étudier. Parle de façon posée et lui aussi en fera autant. Accomplis strictement les préceptes, les mitsvot et lui aussi apprendra de toi et accomplira les Mitsvot dans la joie. Prie en te concentrant et lui aussi, se tiendra de la même manière pour prier. L'homme doit s'éduquer puis ensuite éduquer ses enfants. Il ne faut pas faire comme ceux qui parlent avec leurs amis à la synagogue, mais font des remontrances à leur fils dès que celui-ci ouvre la bouche.

Rabbin Ronen Azriel Abitbol



L'importance d'enseigner aux enfants la Torah

L'éducation des enfants est tellement importante que l'on mettait les chérubins sur l'Arche de l'alliance. Le but du don de la Torah au Mont Sinai était de faire entendre les dix commandements et par la suite de les inscrire sur les tables placées dans l'Arche. Sur l'arche qui se trouvait dans le Temple, il y avait deux chérubins ainsi qu'il est écrit « Ces chérubins auront les ailes étendues en avant ...; et leurs visages tournés l'un vers l'autre, ... ». Nos sages nous enseignent aussi que les chérubins sur l'arche sainte, avaient le visage d'un enfant. Pour quelle raison la Torah a mis ces visages sur l'arche ? Est-ce qu'il n'y aurait pas dû avoir des visages de grands sages (Tsadikim) ou de grands érudits ?

En fait, la Torah veut nous enseigner la manière d'éduquer les jeunes enfants dès leur jeune âge, il faut les approcher et les attirer à la Torah afin qu'ils grandissent pour l'honneur du peuple d'Israël. Autant celui qui étudie la Torah que celui qui l'enseigne, doit être « to-kho ke-baro »; veut dire, il faut qu'il soit plein de Torah autant extérieurement qu'intérieurement et non seulement visiblement d'étudier la Torah mais intérieurement soit plein de sainteté et de pureté.

Histoire - Exemple des parents

Le Rav Ben Ich 'Hai raconte l'histoire suivante d'un père qui a vu son fils manger sans se laver les mains. Le père de cet enfant décida de le punir et prit un bâton pour le frapper sur ses mains. D'une main il tint la main de l'enfant et de l'autre la frappa avec le bâton.

Effrayé par la vue du bâton, l'enfant retira sa main et le père reçut le coup sur sa main. Ce qui le mit très en colère.

Sa femme qui était en train de regarder lui dit: «Peut-être que la main qui a reçu un coup, a reçu son jugement. Si ton fils t'avait vu se laver les mains avant de manger, il en aurait fait de même. Ce matin, cette main a mangé du pain sans procéder aux premières ablutions; c'est peut-être la raison pour laquelle elle a reçu un coup. »

Maximes de Peres Hillel et Chammai

Les écoles de Hillel et de Chammai sont restées célèbres pour leurs controverses dans les divers domaines de la loi juive. L'un de leurs débats porte sur le point de savoir si l'on doit dire à la mariée, le jour de ses noces, qu'elle est belle même si ce n'est pas vrai.

L'école de Chammai considère qu'il n'est pas permis de mentir. Celle de Hillel, en revanche, estime qu'une mariée est toujours belle le jour où elle est prise pour femme. (Talmud, Ketouvoth 16b-17a). C'est l'école de Hillel qui l'a emporté. De fait, la loi juive est aujourd'hui généralement conforme aux opinions de l'école de Hillel. Le Talmud (Erouvin 13b) en explique la raison: Une voix divine a déclaré: « Les paroles des deux écoles sont des paroles du D-ieu vivant, mais la loi suit les avis de l'école de Hillel. »

Mais pourquoi la loi suit-elle les avis de l'école de Hillel ?

Le Talmud explique que les disciples de Hillel étaient doux et modestes, qu'ils approfondissaient tout autant leurs propres opinions et celles de l'autre école, et qu'ils mentionnaient humblement les opinions de l'autre école avant la leur.



Le Grand Tsadik Rabbi Chimôn bar Yo'haï

Rabbi Chimôn bar Yo'haï est l'auteur du livre sacré Zohar (Éclat) qui contient beaucoup d'interprétations mystiques de la Torah. Ce livre est la source principale de la Kabbalah. Pendant des

siècles, ce livre saint fut étudié par un petit nombre de savants choisis, jusqu'à ce que le grand érudit Rabbi Moche ben Chem-Tov de Léon publiât le Zohar, il y a environ 700

ans de cela. Rabbi Chimon est aussi l'auteur de Sifri et de la Mekhilta.

Rabbi Chimôn bar Yo'haï est enterré à Méron, un petit village près de Safed, dans le pays d'Israël. Comme nous l'avons déjà mentionné au début, beaucoup des Juifs se rendent chaque année à Lag Ba'Omèr (le 18 Iyar), anniversaire de son décès, en pèlerinage sur son tombeau, où ils allument des bougies et récitent des prières.

Arc et Flèches

Dans la génération de Rabbi Chimôn bar Yohaï l'arc en ciel demeura invisible dans le ciel durant toute sa vie. L'arc en ciel est le signe de l'alliance que D-ieu a faite avec Noa'h, dans laquelle Il promet de ne plus détruire le monde pour les fautes des hommes. La présence de l'arc en ciel rappelle aux hommes que n'eut été cette alliance, D-ieu aurait peut-être détruit le monde à cause de leur mauvais comportement. C'est la raison pour laquelle les enfants jouent avec arc et flèches le jour de Lag Ba'Omèr, qui est l'anniversaire du décès de ce grand Maître de la Michnah.

D-ieu de Meïr viens à mon secours !

Nous sages nous enseignent que lorsque une personne a besoin de l'aide du ciel, elle sera répondu en évoquant le nom du saint vénéré, Rabbi Meïr Baâl Haness, en disant : **Elaha de Meïr Aneni** », (D-ieu de Meïr viens à mon secours !).

Ceci est tiré d'une histoire dans le Talmoud. La soeur de Brouria (femme de Rabbi Meïr), fut enlevée par les romains et envoyée à Rome. Brouria dit à son mari : « C'est une chose odieuse pour moi de savoir que ma soeur est vouée à la honte ». Rabbi Meïr se munit d'une bourse remplie de dinars et partit en disant : « Si elle est restée pure, je la sauverais par un miracle; sinon, le miracle ne se produira pas ». Prenant les allures d'un cavalier romain, il alla trouver la jeune fille, et se convainquit par ses réponses qu'elle était toujours digne de sa famille. Se rendant auprès de son gardien, il lui dit : « cède-moi cette jeune fille - Je ne puis, répondis le gardien, car je dois remettre aux agents du trésor public le prix de son déshonneur. Prends cette bourse, lui dit Rabbi Meïr; tu garderas la moitié pour toi, et chaque fois que l'on te demandera de l'argent tu en donneras du restant'. - Mais quand cette moitié sera épuisée que ferais-tu ? » répondit l'homme. Tu diras : « D-ieu de Meïr, viens à mon secours », et tu seras sauvé » !

Est-ce bien vrai ? Il y avait autour d'eux des chiens méchants qui mordaient les passants : Le gardien de la

jeune fille leur jeta un peu de terre, et les chiens se précipitèrent sur lui. Il s'écria alors : « D-ieu de Meïr, viens à mon secours ! » et les chiens le lâchèrent.

Convaincu par ce miracle, il donna la jeune fille à Rabbi Meïr. Le gouverneur, ayant appris cet enlèvement, s'empara du gardien et le condamna à la potence. D-ieu de MEÏR réponds moi! Implora-t-il. Il fut impossible de le pendre. Les bourreaux l'interrogèrent et il raconta son histoire. Aussitôt le signalement de Rabbi Meïr fut envoyé à tous les gouverneurs et Rabbi MEÏR dut se sauver.

Le Coin de la Halakha La Bénédiction des Cohanim

1. Lorsque l'officiant commence la bénédiction de «Rétsé», tout Cohen présent à la synagogue doit se déplacer en direction de l'estrade (là où les Cohanim bénissent), même s'il n'atteindra cet endroit qu'après la conclusion de la bénédiction.

2. Si un Cohen n'a pas quitté sa place avant le début de «Modim», il ne peut plus réciter la bénédiction, même s'il en a été empêché malgré lui, donc il devra sortir de la synagogue pendant le temps de la bénédiction.

3. Bien que les Cohanim se soient déjà lavés les mains le matin, ils doivent le faire à nouveau avant de monter sur l'estrade. Pour cela, ils se verseront de l'eau jusqu'au poignet à l'aide d'un ustensile, et non du jet même du robinet. Il est du même pour le jour de Kippour et du 9 Av, les Cohanim se lavent les mains de la manière habituelle, et non pas jusqu'aux phalanges seulement.

4. Il est bon que ce soit un Lévi qui verse l'eau sur les mains des Cohanim, le Lévi devant auparavant verser de l'eau sur ses propres mains. S'il n'y a pas de Lévi, ce sera un aîné qui versera l'eau sur les mains des Cohanim. Celui qui n'est ni Lévi ni aîné ne pourra pas le faire. Il est cependant interdit à un Lévi ou un aîné érudits de verser l'eau sur les mains d'un Cohen ignorant.

5. En cas de force majeure, comme dans le cas où il n'y a pas d'eau, les Cohanim peuvent s'appuyer sur l'ablution des mains effectuée le matin, à condition qu'ils aient veillé à garder leurs mains propres.

6. À chaque fois que les Cohanim prononcent le nom d'Hachem, les fidèles répondent: «Baroukh Hou ouBaroukh Chémo», et à la fin de chaque verset, ils répondent, Amen.

7. Si l'officiant est Cohen mais qu'un autre Cohen est présent parmi l'assemblée, l'officiant ne bénira pas les fidèles, même s'il est certain qu'il saura poursuivre la répétition sans se tromper, et même de nos jours où les prières sont récitées avec un siddour.

CE BULLETIN A ÉTÉ COMMANDITÉ PAR:

1- MMES CLAUDINE ET ANNIE COHEN POUR LA NAHALA DE SON ÉPOUX ET PÈRE GEORGES ELIEZER COHEN Z"l.

2- MMES GEORGETTE PEREZ ET MARIE PEREZ COHEN POUR LA NAHALA DE LEURS FRÈRES ÉMILE BEN ESTHER Z"l.

3- MME GEORGETTE CHRIQUI POUR LA NAHALA DE SA TANTE SARAH IMY BAT RIVKA Z"l

VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530
POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN